

Procès-verbal

71^e Assemblée générale ordinaire de l'Association des Communes Suisses (ACS)

Jeudi, 20 juin 2024, 10h15 – 13h30, Kirchgemeindehaus, Neuhausen am Rheinflall

Présent-es: 53 représentant-es de communes membres ainsi que de nombreux invité-es et représentant-es d'institutions affiliées
(total: 140 participant-es)

Présidence: Hannes Germann, conseiller aux Etats, président de l'ACS

Procès-verbal: Fabiola Kummer, responsable de l'administration et de la comptabilité de l'ACS

Accueil et ouverture de la 71^e Assemblée générale

Hannes Germann, président et conseiller aux Etats, ouvre la 71^e Assemblée générale. Il salue les membres présents du comité de l'ACS, les délégué-es des communes membres et des institutions, les représentant-es des organisations partenaires et des offices fédéraux, des organisations cantonales, ainsi que les autres invité-es dans la Kirchgemeindehaus à Neuhausen am Rheinflall dans le canton de Schaffhouse. Il s'agit de la dernière Assemblée générale dirigée par le président: après 16 ans de présidence, Hannes Germann ne se représente plus. Dans une brève rétrospective, il met en exergue trois points importants.

1. Avec le nouvel article 50 de la Constitution fédérale, la participation de l'échelon communal a pris une nouvelle importance au tournant du millénaire. Depuis, l'Association des Communes Suisses peut défendre les intérêts et préoccupations des communes en bénéficiant d'une grande légitimation politique. L'ACS est un partenaire accepté dans la Berne fédérale, bien réseauté et compétent dans son domaine. Le président remercie les partenaires, dont nombre sont présents, pour leur bonne collaboration.

2. Pendant la présidence de Hannes Germann, le système de l'asile a été restructuré en Suisse. Cette réforme englobe notamment l'enregistrement centralisé, une répartition entre les cantons et communes en fonction de leur population ainsi que des procédures accélérées. Avec la Confédération et les cantons, l'ACS a garanti la mise sur pied d'un système de l'asile clairement structuré. Cela a bien fonctionné en temps «normal». Dans la situation extraordinaire actuelle avec l'afflux constant de demandeurs d'asile, le système arrive à ses limites. Malgré tous les défis, on peut affirmer dans une perspective communale que la Suisse a un système de l'asile qui garantit que personne ne doit vivre dans la rue. Cela s'est confirmé lors de l'accueil d'un grand nombre de personnes ayant fui l'Ukraine. Le président remercie les communes pour le grand travail accompli et qui continuera à être réalisé. La situation est et restera toutefois délicate.

3. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, pas mal de choses se sont aussi passées au cours des 16 dernières années. La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1) a exactement dix ans. Depuis, la population suisse a augmenté d'environ 1 million de personnes. Une densification vers l'intérieur de qualité est la réponse demandée dans le domaine de la construction. Avec la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire LAT2, le Parlement a réglementé le développement des constructions en dehors des zones à bâtir, en réponse à l'initiative pour le paysage, retirée entre-temps. Les infrastructures routières et ferroviaires doivent aussi être

développées afin de pouvoir répondre aux nouveaux comportements en matière de mobilité. Une chose est sûre: la croissance et ses conséquences continueront à être un thème dominant.

Le président évoque enfin les diverses crises de ces dernières années: la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine et la crise énergétique. Toutes ces crises ont chamboulé certaines certitudes au sein de la société et du monde politique. Dans un sens positif comme négatif.

L'Association des Communes Suisses a joué un rôle important dans tous ces dossiers. Avec les collègues du comité et avec le soutien organisationnel et technique du bureau et des associations cantonales de communes, mais aussi surtout avec les membres de l'association, les quelque 1500 communes affiliées, l'ACS a fait entendre la voix des communes et s'est engagée de manière critique et constructive.

Hannes Germann donne la parole à ses collègues du comité pour les messages de bienvenue dans les trois langues nationales.

Claudine Wyssa, vice-présidente de l'ACS et ancienne syndique de Bussigny VD, souhaite la bienvenue à l'Assemblée en français. Felice Dafond, membre du comité de l'ACS et syndic de Minusio TI, salue les participant-es en italien. Silvana Menzli, collaboratrice de l'ACS, adresse des mots de bienvenue à l'Assemblée en romanche.

Le président Hannes Germann donne la parole à Felix Tenger, maire de la commune hôte de Neuhausen am Rheinfall, qui présente sa commune.

Assemblée générale, partie statutaire

Le président constate que les membres de l'ACS ont reçu en temps voulu l'invitation et l'ordre du jour de l'Assemblée générale et qu'aucune proposition n'a été déposée.

L'ordre du jour et le déroulement proposés sont approuvés à l'unanimité et sans abstention par les délégué-es des communes.

Le président propose de renoncer à l'élection d'un scrutateur·trice; cette proposition est approuvée sans opposition.

Points à l'ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale 2023
2. Approbation du rapport annuel 2023
3. Approbation des comptes annuels 2023 après prise de connaissance du rapport du réviseur
4. Décharge du comité
5. Fixation des cotisations des membres pour 2025
6. Elections générales de renouvellement du comité 2024-2028 et renouvellement de la présidence
 - 6.1 Election du comité
 - 6.2 Election de la présidence
7. Election de l'organe de révision
8. Divers

Débats

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2023 au salon professionnel Suisse Public et Suisse Public SMART au Centre de congrès Bernexpo à Berne

Le procès-verbal publié en allemand et en français sur le site Internet de l'ACS est approuvé sans discussion et sans opposition. Le président remercie sa rédactrice.

2. Approbation du rapport annuel 2023

Le président Hannes Germann remercie Fabio Paozzi, responsable de la communication, pour la rédaction réussie du rapport annuel et donne des informations sur les nombreuses activités de l'ACS au cours de l'année écoulée. Il revient brièvement sur quelques thèmes particulièrement importants pour le renforcement de la position des communes.

EFAS: financement uniforme des prestations de santé ambulatoires et stationnaires

Le projet EFAS désigne le financement uniforme des prestations de santé ambulatoires et stationnaires. Le Parlement fédéral a, après de longs débats, approuvé le projet EFAS en automne 2023. Il s'agit principalement d'un nouveau financement du système de santé. Pour les communes, il est important que toutes les prestations de santé soient à l'avenir financées de manière uniforme, y compris les prestations de soins. Les communes ne sont ainsi pas seulement responsables des coûts restants mais sont mises sur un pied d'égalité avec les autres prestataires et financeurs. C'est un jalon important pour les communes et cela aura des conséquences financières positives pour elles.

Migration: le défi de l'hébergement / avenir du statut de protection S

Avec environ 30'000 personnes relevant du domaine de l'asile, 2023 a été une année record en matière de migration. Dans de nombreux cantons, l'hébergement des demandeurs d'asile a été et est une tâche herculéenne. Au niveau politique, l'avenir du statut de protection S fait aussi débat. Plus la guerre en Ukraine dure et plus ce statut est utilisé abusivement par des personnes qui veulent éviter de se soumettre à une procédure d'asile ordinaire. Le statut de protection S implique aussi beaucoup d'insécurité pour les Ukrainiennes et Ukrainiens concernés, une abrogation du statut impliquant de facto un retour immédiat. Aujourd'hui, toutes les personnes concernées savent clairement que la question de la poursuite ou de levée du statut de protection S devra bientôt trouver une réponse. L'Association des Communes Suisses participe à cette discussion, notamment en siégeant au sein de l'état-major spécial Asile (SONAS) de la Confédération.

Virage énergétique: mise en œuvre avec les communes et la population

Le virage énergétique est un fait. Sa mise en œuvre devrait avoir lieu en collaboration avec toutes les parties concernées, c'est-à-dire aussi avec les communes et la population. La mise en œuvre du virage énergétique doit se faire de manière démocratique et respectueuse du droit. Cela signifie que le Conseil fédéral et les cantons doivent accepter que les communes aient systématiquement leur mot à dire.

Tout cela montre qu'il est important que l'ACS s'engage pour défendre les intérêts des communes, de façon constructive mais critique.

Le président demande au plénum s'il y a des remarques des membres et soumet le rapport annuel 2023 au vote.

Décision: le rapport annuel 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes annuels 2023 après prise de connaissance du rapport des réviseurs

Le directeur de l'ACS Christoph Niederberger salue les participant-es et présente les comptes annuels 2023. Il rappelle que les comptes annuels et le rapport des réviseurs sont disponibles conformément aux règles et ont été publiés sur le site Internet de l'ACS.

L'exercice 2023 peut être considéré comme une année à succès du point de vue financier. Les finances de l'ACS sont structurellement stables et équilibrées, comme cela doit être le cas pour une organisation à but non lucratif. S'il y a des opportunités économiques, celles-ci doivent toutefois être utilisées, par exemple dans le cadre du salon professionnel Suisse public à la Bernexpo à Berne. Mais cela nécessite aussi beaucoup de discipline budgétaire et une bonne organisation correspondante. Christoph Niederberger remercie la responsable des finances Fabiola Kummer qui veille à ce que l'association prenne soin de ses finances.

L'ACS clôture l'année 2023 avec un bénéfice de CHF 90'938. A la fin de l'année 2023, les réserves financières (fonds propres) se montent à CHF 782'418.

La révision des comptes annuels n'a donné lieu à aucune contestation et a pu se conclure par une attestation positive. Le rapport de révision du 15 avril 2024 a été remis à temps pour évaluation avec les autres documents.

Après prise de connaissance du rapport de révision par l'Assemblée générale, le président soumet les comptes annuels 2023 au vote.

Décision: les comptes annuels 2023 sont approuvés à l'unanimité.

4. Décharge du comité et du bureau

Décision: la décharge du comité et du bureau est approuvée à l'unanimité et sans abstention.

5. Fixation des cotisations des membres pour 2025

Les cotisations des membres restent inchangées pour l'année 2025. Il n'y a pas de propositions. Le président demande aux personnes présentes d'approuver les cotisations des membres pour l'année 2025.

Décision: les cotisations des membres 2025 sont acceptées à l'unanimité et sans abstention.

6. Elections générales de renouvellement du comité 2024-2028 et renouvellement de la présidence

Les membres suivants du comité ne se représentent pas:

- le président Hannes Germann après 25 ans (depuis 1999) au sein du comité
- la vice-présidente Claudine Wyssa après quatre ans (depuis 2020) au sein du comité
- Rudolf Grüninger, représentant de la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations, après 24 ans (depuis 2000) au sein du comité
- Jürg Marti, ancien maire de Steffisburg BE, après huit ans (depuis 2016) au sein du comité

Le président remercie les membres démissionnaires pour leur engagement pendant toutes ces années et leur souhaite le meilleur pour l'avenir. Leurs adieux au comité ont déjà eu lieu précédemment.

6.1. Election du comité; réélection des anciens membres du comité

Les anciens membres suivants du comité se représentent:

- Beat Bucheli, maire de Werthenstein LU (membre depuis 2017)
- Stéphane Coppey, président de Monthey VS (membre depuis 2018), président de la Fédération des communes valaisannes
- Felice Dafond, syndic de Minusio TI (membre depuis 2020), président de l'Associazione dei Comuni Ticinesi
- Nina Gansner, députée au Grand Conseil, ancienne maire de Seewis GR (membre depuis 2023)
- Sandra Hess, députée au Grand Conseil, maire de Nidau BE (membre depuis 2023)
- Jean-Michel Karr, conseiller administratif de Chêne-Bougeries GE (membre depuis 2016)
- Jörg Kündig, maire de Gossau ZH, vice-président de l'ACS, président de l'Association zurichoise des présidences de commune (membre depuis 2016)
- Irène May, maire de Ingenbohl SZ (membre depuis 2020)
- Priska Seiler Graf, conseillère nationale, ancienne conseillère municipale de Kloten ZH (membre depuis 2018)
- Gérald Strub, député au Grand Conseil, ancien maire de Boniswil AG (membre depuis 2020)
- Boris Tschirky, député au Grand Conseil, maire de Gaiserwald SG (membre depuis 2020)
- Christian Zuber, maire de Soyhières JU (membre depuis 2020)

Décision: la réélection des anciens membres du comité est confirmée par des applaudissements.

6.1. Election du comité; élection de nouveaux membres du comité

Les nouvelles candidates et nouveaux candidats suivant-es se présentent:

- Michael Götte, conseiller national, maire de Tübach SG
- Marie-France Roth Pasquier, conseillère nationale, conseillère communale de Bulle FR
- Georges Schmid, président de la Fédération suisse des bourgeoisies et corporations (SVBK), Viège VS
- Chantal Weidmann Yenny, députée au Grand Conseil, syndique de Savigny VD, présidente de l'Union des Communes Vaudoises (UCV)
- Mathias Zopfi, conseiller aux Etats, député au Grand Conseil, ancien vice-président de Glaris Sud GL

Le président demande si d'autres candidatures sont proposées par l'Assemblée. Cela n'étant pas le cas, il demande aux délégué-es de confirmer l'élection des personnes proposées par des applaudissements.

Décision: les personnes proposées sont élues par acclamation.

6.2. Election du président

Le directeur Christoph Niederberger prononce un bref mot d'introduction sur l'élection de la nouvelle présidence et donne la parole à Roger Paillard, président de l'Association schaffhousoise des présidentes et présidents de commune (VGGSH). Celui-ci fait l'éloge du président sortant Hannes Germann. L'Assemblée remercie le président avec des applaudissements nourris pour son long et précieux engagement.

Hans Rudolf Forrer, maire de Glaris Sud, présente à l'Assemblée le conseiller aux Etats Mathias Zopfi qui est proposé comme nouveau président de l'ACS. La candidature de Mathias Zopfi est acceptée par acclamation. Le comité a pour sa part émis de façon unanime à l'intention de l'Assemblée une recommandation de vote formelle en faveur de Mathias Zopfi.

Décision: l'élection de Mathias Zopfi en tant que nouveau président de l'ACS est confirmée par acclamation.

Mathias Zopfi remercie l'Assemblée générale de l'avoir élu et de lui avoir ainsi accordé sa confiance. Il déclare accepter officiellement l'élection, avec les mots suivants: «Notre plus grande mission est de préserver l'autonomie des communes. Cela ne signifie pas seulement l'exercice de droits mais aussi d'obligations. Nous défendrons ensemble cette autonomie. Je m'en réjouis et je me réjouis aussi des échanges à venir. Merci pour cette élection.»

7. Election de l'organe de révision

Conformément à l'art. 9 al. 2 des statuts de l'ACS, l'organe de révision de l'ACS est élu pour un an. L'entreprise Schönenberger Die Treuhänder AG, de Muri bei Bern, assume cette fonction depuis quelques années et a fait ses preuves. De son côté, elle est prête à poursuivre son mandat.

Décision: la réélection de l'entreprise Schönenberger Die Treuhänder AG, de Muri bei Bern, en tant qu'organe de révision de l'ACS est confirmée par l'Assemblée générale pour une année supplémentaire.

8. Divers

Après un changement à la présidence, un autre changement est prévu à la direction. Après six ans au poste de directeur, l'ingénieur forestier Christoph Niederberger retrouve son monde professionnel d'origine en rejoignant l'Association des propriétaires forestiers «ForêtSuisse». Le président le remercie de son engagement au nom de l'ACS et lui souhaite beaucoup de succès et de satisfaction dans son nouveau domaine d'activité.

Pour lui succéder en tant que nouvelle directrice de l'ACS, le comité a choisi Claudia Kratochvil-Hametner. Ceci sur recommandation de la commission électorale interne qui a mené une procédure pour assurer la succession. Claudia Kratochvil-Hametner travaille depuis plus de 15 ans au sein de l'ACS, les sept dernières années en tant que directrice suppléante et responsable du secteur politique de l'association. Claudia Kratochvil-Hametner prend ses nouvelles fonctions le 1^{er} juillet 2024. Le comité a nommé Manon Röthlisberger, précédemment responsable politique au sein de l'ACS, au poste de nouvelle directrice suppléante. On leur souhaite à toutes les deux beaucoup de succès et de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

Au point des divers, le président s'enquiert des préoccupations des personnes présentes. Il n'y a pas de remarques. Il remercie chaleureusement l'Assemblée pour son soutien dans le cadre des décisions liées à l'ordre du jour et clôt la partie officielle de l'Assemblée générale.

2^e partie de la 71^e Assemblée générale

Symposium

«Les communes au fil du temps: hier, aujourd'hui et demain»

Avec des contributions de:

- **Hannes Germann, conseiller aux Etats SH et président de l'ACS**
- **Mathias Zopfi**, conseiller aux Etats GL et président désigné de l'ACS
- **Dr Michael Hermann**, géographe et politologue,
directeur du centre de recherche sotomo

Modération: **Nathalie Christen**, journaliste et animatrice

Conclusion et mot de clôture: **Christoph Niederberger, directeur de l'ACS**

En conclusion, le directeur de l'ACS Christoph Niederberger remercie toutes les personnes présentes pour leur participation ainsi que tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réussite de cette Assemblée générale, en particulier tous les partenaires ainsi que l'équipe du bureau pour l'organisation réussie de l'Assemblée générale. Il clôt la 71^e Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses et invite les participant-es à l'apéro et au lunch.

Fin de l'Assemblée générale: 12h30

Berne, 2 juillet 2024

Fabiola Kummer